



COMPTE RENDU DE SEANCE LUNDI 23 JANVIER 2023

Présents : - CHATTARD A. - COUHERT C. - CREPET G.
ROCHETTE M. - SAMSON A. - VIALARD D. - VIALIS A.

Absents : FOUGEROUSE L. - DEBARD V.

Excusés : CHAMPEIX V. - DAURELLE V. donne procuration à CHATTARD A.

Secrétaire : CREPET G.

Adoption du compte rendu de réunion du 5 Décembre 2022.

OBJET : Demande de subvention DETR Voirie 2023

Mr Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux pour l'année 2023,
La commune de Saint Clément de Valorgue envisage de réaliser, en 2023, l'aménagement et la remise en état des voies communales suivantes :

- **Installation de chantier** 500,00 € HT
- **Mascortel à Champtobert** 35 957,00 € HT
- **Village de Mascortel** 30 608,50 € HT
- **Chemin du Saut de l'Aigue** 26 760,00 € HT
- **Centre Bourg** 6 168,00 € HT

Ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 99 993,50 € HT sont subventionnables au titre de la DETR.

En conséquence la commune de Saint Clément de Valorgue sollicite l'octroi des subventions ci-dessous :

- **DETR** au taux de 30 %, de la base subventionnable d'un montant de 60 000,00 €
soit 18 000,00 €

OBJET : Demande de subvention FIC Voirie 2023

Mr Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux pour l'année 2023,
La commune de Saint Clément de Valorgue envisage de réaliser, en 2023, l'aménagement et la remise en état des voies communales suivantes :

- **Installation de chantier** 500,00 € HT
- **Mascortel à Champtobert** 35 957,00 € HT
- **Village de Mascortel** 30 608,50 € HT
- **Chemin du Saut de l'Aigue** 26 760,00 € HT
- **Centre Bourg** 6 168,00 € HT

Ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 99 993,50 € HT sont subventionnables au titre du FIC.

En conséquence la commune de Saint Clément de Valorgue sollicite l'octroi des subventions ci-dessous :

➤ **FIC** au taux de 40% de la base subventionnable d'un montant de 86 525,00 €
soit 34 610,00 €

OBJET : Travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis du SIEG concernant l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux d'éclairage public,

ADOpte les modalités de financement :

- Montant des travaux : 4 100,00 € HT
- France Relance apporte 70% d'aide au montant HT des travaux à réaliser ;
- Territoire d'Energie Puy-de-Dôme apporte 20% du montant des travaux à réaliser et se charge de l'intégralité du financement de la TVA ;
- La part communale est de 10% soit la somme de 410,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal ainsi que tous les documents utiles à ce dossier.

OBJET : Participation voyage scolaire école de Saint Anthème

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une participation financière de 50,00 € par élève de notre commune afin de pouvoir participer au voyage scolaire proposé par l'école de Saint Anthème.

Cette participation représente un coût total de 600,00 € pour 12 élèves.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Objet : Subvention Collège du Val d'Ance atelier théâtre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'accorder une subvention pour l'atelier Théâtre afin de participer au frais de la tournée prévue,

Le montant de cette subvention sera de 50 € pour l'ensemble des élèves,

Un versement de 50 € sera donc réalisé sur le compte du Collège du Val d'Ance dès que possible,